

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-506

présenté par

Mme Frigout, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 7

Substituer aux alinéas 56 à 71 l'alinéa suivant :

« IV. – L'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et les articles L. 2213-4-1 et L. 2213-4-2 du code général des collectivités territoriales sont abrogés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas 56 à 71 concernent les Zones à Faibles Émissions. Ces ZFE, qui seront obligatoires dans toutes les agglomérations de plus de 150.000 habitants d'ici 2025, et déjà en application dans plusieurs villes comme à Reims, sont de véritables bombes à retardement. Elles obligent, en pleine crise énergétique, une partie de nos compatriotes à changer de véhicule ou à rester chez eux. En

effet, s'ils ne disposent pas de la bonne vignette Crit'air ils ne pourront plus utiliser leur voiture pour aller travailler, pour les loisirs ou même pour aller chez le médecin. A brève échéance on parle de 4 véhicules sur 10. C'est discriminant, anti-républicain et injuste. Une proposition de loi visant à les supprimer a également été déposée.